

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 11012

présenté par
M. Breton et M. Hetzel

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« âgés »

insérer les mots :

« de plus de cinquante-quatre ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Le terme les "salariés âgés" n'est pas assez précis.